



SMARTPHONES ET TABLETTES CONSIGNES AUX UTILISATEURS



Le mode silencieux doit être activé dans l'enceinte de l'établissement.



Les communications doivent être passées dans **le respect** des soignants et des autres patients.



Il est formellement interdit de photographier, filmer et enregistrer les agents dans l'exercice de leur fonction (sans leur accord).



Ces appareils sont connus pour être des réservoirs de micro-organismes
Frictionnez-vous les mains
après utilisation.